



# My little Safebook

Le harcèlement sur Internet: ce que tu dois savoir

Pour les jeunes

Votre police et la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) – un organe intercantonal de coordination spécialisé de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police (CCDJP)

#### Editeur

Prévention Suisse de la Criminalité (PSC)  
Maison des Cantons  
Speichergasse 6, case postale, CH-3001 Berne  
Sous la direction de: Martin Boess  
E-mail: info@skppsc.ch, www.skppsc.ch

Cette brochure est disponible dans les postes de police en Suisse et dans les services de la police nationale de la principauté de Liechtenstein.

La brochure est éditée en français, en allemand et en italien. Elle est également disponible au format PDF sur [www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch).

#### Rédaction

Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) en collaboration avec Weber & Partner, Berne

#### Graphisme

Weber & Partner, Berne, [www.weberundpartner.com](http://www.weberundpartner.com)

#### Impression

Stämpfli SA, CH-3001 Berne

#### Tirage

fr: 20 000 ex. | all: 80 000 ex. | it: 10 000 ex.

#### Copyright

Prévention Suisse de la Criminalité (PSC),  
mars 2018, 4<sup>ème</sup> édition

## My little Safebook

Le harcèlement sur Internet: ce que tu dois savoir

|   |    |
|---|----|
| ■ Salut .....                             | 2  |
| ■ Cybermobbing .....                      | 5  |
| ■ Harcèlement sexuel / Pornographie ..... | 10 |
| ■ Compétence médiatique .....             | 17 |
| ■ Rôle de la police .....                 | 21 |
| ■ «Pouce levé ou pouce baissé?» .....     | 22 |
| ■ Situation juridique .....               | 24 |
| ■ Adresses utiles .....                   | 26 |
| ■ Adresses des corps de police .....      | 28 |

## Salut

Imagine-toi un instant de vivre à l'époque où tes parents avaient ton âge: il n'y avait pas d'Internet, ni de réseaux sociaux, et les téléphones portables n'existaient pas encore. Le seul téléphone disponible était un appareil installé dans le salon, et il fallait parler à voix basse pour éviter que toute la famille suive les conversations. A ce moment-là, il était inimaginable qu'il puisse y avoir un jour des téléphones équipés d'un écran, pareil pour l'envoi de photos de soi-même, puisque les appareils numériques n'avaient pas encore été inventés. En revanche, il existait alors des appareils photo à pellicule avec lesquels on pouvait prendre 36 clichés au maximum. Une fois la pellicule pleine, il fallait l'apporter chez le photographe pour faire développer les photos, un travail qui nécessitait en moyenne une semaine d'attente et qui coûtait environ 30 francs. De plus, la moitié des photos récupérées étaient généralement floues et donc bonnes pour la poubelle! Quel univers!

**A ton époque, en revanche, tu as la possibilité de communiquer à tout moment et de choisir avec qui, quand, où et de quoi tu veux parler!** Aujourd'hui, quelques petites secondes te suffisent pour prendre des photos numériques, pour les envoyer et pour en recevoir d'autres. Tu peux téléphoner gratuitement et voir en direct la personne avec qui tu parles, par Skype ou FaceTime. Il faut que tu saches que le téléphone équipé d'un écran était pendant longtemps une utopie, une sorte de rêve comme savoir voler ou une fantaisie à la «Star Trek».



*Est-ce qu'il y a ici quelque chose que tu reconnais?*

Or, pour toi, il ne s'agit que d'un objet ordinaire de plus parmi tous ceux que tu as déjà à ta disposition. Tout semble être tellement mieux aujourd'hui que dans le passé, plus simple, plus rapide, plus accessible, plus généralisé et moins cher aussi.

Or, ce bel et nouvel univers numérique dans lequel tu vis comporte aussi des dangers, tout aussi nouveaux que les appareils qui les ont fait naître: c'est le revers de la médaille. Sur Internet, les dangers sont nombreux et très variés. Certains d'entre eux concernent tous les internautes, d'autres principalement les jeunes de ton âge. **Notre brochure «My little Safebook» a pour but d'attirer ton attention sur ces dangers-là pour que tu apprennes comment te protéger.**

En gros, il s'agit surtout des quatre dangers suivants auxquels tu peux être confronté(e) un jour en naviguant sur le Net. **Quelqu'un veut te blesser moralement (mobbing); quelqu'un veut te séduire et abuser de toi (abus sexuel); quelqu'un veut t'arnaquer (arnaque à l'abonnement) ou tu passes simplement trop de temps sur le Net.** Tout particulièrement pour le mobbing (ou harcèlement), notre but n'est pas seulement de t'expliquer comment te protéger, mais aussi, si c'est toi qui harcèles, de t'expliquer qu'en plus d'être déloyal, cet acte peut être considéré par la loi comme étant un délit. **Il est important que tu sois pleinement conscient(e) que le simple fait de participer à la diffusion d'une photo compromettante d'un autre élève, par exemple, fait de toi un mobbeur ou une mobbeuse!**

Le troisième danger, l'arnaque à l'abonnement, ne sera abordé que brièvement dans cette brochure. Mais tu peux tout de même retenir cette règle d'or: chaque fois que l'on te demande d'indiquer ton adresse postale, ton e-mail ou ton numéro de téléphone, ainsi que d'accepter les Conditions générales de vente (CGV), tu peux partir du principe que tu recevras sous peu une facture pour un abonnement que, peut-être, tu n'as jamais voulu ou que tu croyais être gratuit. **C'est la raison pour laquelle tu dois toujours en informer tes parents avant de fournir tes coordonnées et avant de cocher une case qui dit que tu acceptes les CGV!**



## Cybermobbing

Regardons maintenant de plus près le premier grand danger que tu puisses rencontrer sur Internet: le mobbing! Il faut savoir que les actes de harcèlement commencent principalement dans la vraie vie, et ce même à l'époque des réseaux sociaux. Ainsi c'est souvent à l'école, dans la cour de récréation ou dans les clubs de sport que des personnes se font harceler pour la simple raison qu'elles ne sont pas, ou ne veulent pas être, comme un certain groupe l'exige: à cause d'un look qui n'est pas le bon, en raison d'une couleur de peau qui est différente, parce qu'il ou elle a d'autres goûts, est trop petit(e), très grand(e), trop gros(se), trop maigre ou ne porte pas des baskets de la marque à la mode, ou, tout simplement, défend une autre opinion. **Tous ces exemples montrent bien qu'au final chacun et chacune peut être concerné(e)!**

**Des personnes différentes, il y en a partout où il y a des groupes. Il est fort possible que tu en connaittes personnellement. La question qui se pose alors est comment se comporter avec les gens exclus d'un groupe? De manière loyale et polie, ou plutôt déloyale et agressive?** Depuis toujours, ceux et celles qui sont différent(e)s des autres rencontrent des difficultés pour se faire accepter. Mais le mobbing sur Internet, appelé aussi cybermobbing, a encore aggravé cette situation. Si, aujourd'hui, un groupe désigne une victime pour la harceler, c'est toute la communauté qui reçoit l'information quasiment en temps réel et peut y participer.

**Celui ou celle qui se montre alors solidaire avec la victime court le risque d'être désigné(e) comme prochaine cible. Pourtant, c'est bien la voie de la solidarité qui est la seule voie à suivre.** Si tu connais des personnes qui sont impliquées dans une affaire de harcèlement, si tu sais qui a commencé, tu dois essayer de leur en parler (en face à face et non pas sur un chat) pour leur faire comprendre que tu n'es pas du tout d'accord avec ce qu'ils font. Bien entendu, cela demande une sacrée dose de courage et mieux vaut alors commencer par discuter le problème avec tes meilleurs amis pour que vous soyez plusieurs à vous y opposer.

Si toutefois cela ne change rien, parles-en à tes parents ou à une autre personne de confiance pour leur expliquer qui harcèle qui. Ainsi, ce seront les adultes qui décideront ce qu'il convient de faire. Prenons un exemple: toi et ta famille vous vous faites réveiller à trois heures du matin par un voisin qui regarde la télévision avec le son monté à fond. Que faites-vous? Bien sûr, vous allez d'abord chez lui pour lui demander de baisser le volume. Et c'est seulement s'il ne vous écoute pas que vous appelez la police pour lui demander d'intervenir.

**Ne participe jamais à un acte de mobbing! Il s'agit toujours d'un acte déloyal et de très mauvais goût. Et tu peux être dénoncé à la police!** Finalement, harceler, c'est comme une bagarre. On peut bien sûr se mettre à cinq ou six et guetter un autre pour lui faire sa peau. Ça n'est pas glorieux, c'est un acte de violence lâche et gratuit. **Tout ce qui est fait en groupe ou à l'abri d'un groupe contre un individu seul est un acte de lâcheté.** En cas de problème, seule la confrontation directe entre deux personnes ou entre deux groupes de même taille est loyale. C'est comme dans le sport.



*Cybermobbing: «C'est vraiment la honte, mais pas pour nous!»*



*L'amour sans photos comme preuve existe-t-il réellement?*

De plus, ce sont souvent les badauds qui assistent à une bagarre et qui encouragent l'agresseur à cogner encore plus fort, et ces mêmes badauds ne savent même pas qu'ils se rendent aussi coupables en refusant leur aide à la victime. Avec le mobbing, c'est la même chose. **Mieux vaut aider la victime plutôt que de rester simple spectateur et de faire ainsi preuve de lâcheté!** Commence par exemple à ne pas rediffuser des commentaires, vidéos ou photos compromettants, mais confronte à son acte la personne qui te les a envoyés. Malheureusement, il y a beaucoup de jeunes qui ne se rendent toujours pas compte du mal qu'ils font en faisant ce que d'autres font.

Mais tous ces bons conseils, à quoi peuvent-ils bien servir si toi-même tu es victime de mobbing? Dans un premier temps à rien, malheureusement, mais peut-être vont-ils t'aider à ne jamais oublier la chose suivante: dans le domaine du cybermobbing, ce sont toutes les informations que tu as mises en ligne ou envoyées à tes amis à un moment donné de ta vie, c'est-à-dire des photos, des vidéos et des commentaires postés sur des blogues, par exemple, qui peuvent être utilisées plus tard contre toi. Il est donc très important que tu fournisses seulement un minimum d'informations personnelles sur le Web. Avant de poster quoi que ce soit en ligne, pose-toi systématiquement la question suivante: **«Est-ce que ces données ou images peuvent être réutilisées contre moi si quelqu'un de malveillant les récupère ou si mes amis du moment deviennent mes ennemis?»** Si la réponse n'est pas un **NON** clair et net, **mieux vaut ne pas les mettre en ligne!** Ceci est également valable pour toutes les informations concernant quelqu'un d'autre et qui tombent entre tes mains!

Si tu es victime de mobbing, il faut absolument que tu le dises à tes parents, même si cela est peut-être gênant. Sache que personne n'a envie d'être une victime. De plus, sache aussi que tes parents disposent d'autres moyens que toi comme de déposer une plainte à la police, par exemple. Il est vraiment important que tu leur expliques en détail ce qui s'est passé, que tu leur montres les commentaires blessants qui ont été postés en ligne et que tu leur dises qui tu soupçonnes. Essaie de rassembler un maximum de preuves des actes de mobbing pour aider la police à trouver les mobbeurs.

## Harcèlement sexuel / Pornographie

Le deuxième grand danger auquel tu peux t'exposer sur le Web est le harcèlement sexuel. Mais avant d'aborder ce sujet en détail, il faut que tu saches la chose suivante: **Les enfants et les adolescents d'aujourd'hui – contrairement aux jeunes des générations précédentes – ne doivent pas seulement apprendre à faire la différence entre amour et sexe, mais aussi entre sexe et pornographie.**

La «pornographisation» de notre société par Internet s'est installée insidieusement pour devenir la réalité qu'elle est aujourd'hui. Bien que la législation en vigueur interdise l'accès à la pornographie aux moins de 16 ans (voir chap. «Situation juridique», page 24), personne n'a encore trouvé un moyen efficace pour empêcher que les enfants accèdent en deux clics de souris à des contenus à caractère pornographique. C'est une réalité qui n'est pas sans conséquence.

Concrètement, cela signifie que toi aussi tu as peut-être déjà rencontré sur le Net des images à caractère pornographique. Ce premier contact t'as peut-être même laissé croire que tout ce que tu as vu est normal, voire même que c'est une sorte de preuve de ta maturité sexuelle et humaine si tu reproduis le plus rapidement et le plus fidèlement possible ce que tu viens d'apercevoir. Ceci est une erreur!



*«Mais c'est dégoûtant!» Tout le monde ne kiffe pas la pornographie!*

En réalité, ce n'est rien d'autre qu'une pression à s'adapter sexuellement, dont les délinquants sexuels essaient de profiter. Ces délinquants n'attendent de toi qu'une seule chose: **c'est que tu dises oui à toutes leurs exigences sexuelles en te faisant croire que c'est le seul moyen pour rester séduisant(e).**

Or, tu ne dois pas oublier que tu es encore en pleine évolution. Ta personnalité n'est pas encore tout à fait forgée, et tout ce que tu vis et tout ce que tu fais aujourd'hui jouera un rôle important dans ton développement. Certes, il va falloir expérimenter beaucoup de choses pour être en mesure de décider ce que tu veux vraiment voir et connaître. **Sois particulièrement prudent(e) quand d'autres te mettent sous pression. Ce n'est jamais bon signe!**

Le fait que tout ce qui tourne autour du sexe éveille ta curiosité et te donne envie d'expérimenter est tout à fait normal; et il est aussi naturel de vouloir imiter les autres. S'il est tout à fait normal pour les autres d'envoyer des photos sexy de leur ami ou amie – un moyen de communiquer appelé «**sexting**» – pourquoi tu ne ferais pas pareil? La réponse est cependant toute simple: parce que c'est dangereux! Il n'est pas impossible qu'un jour tu te disputas avec ton petit ami ou ta petite amie et qu'il ou elle décide alors de diffuser sur Internet les photos compromettantes que tu lui avais envoyées, histoire de se venger. Chaque élève de ton école les verra alors en un rien de temps, et tous risquent de te faire un drôle de sourire quand tu croiseras leur chemin. Tu imagines le cauchemar?

**Si tu tiens absolument à envoyer une photo sexy de toi, demande-toi d'abord si quelqu'un d'autre pourrait utiliser cette image pour te nuire.** La plus grande preuve d'amour est sans doute de ne pas attendre une telle chose de l'autre et de vivre sa vie amoureuse en vrai et pas dans le monde virtuel.



*«Sexting»: mais où seront ces photos dans deux ans?*





*Sur son profil Facebook, il a 17 ans et est un type vraiment cool.*

*C'est une chose de communiquer avec ta petite amie ou ton petit ami sur un canal privé et d'avoir toutes les raisons de croire qu'il ou elle n'abusera pas de tes informations personnelles en les transmettant à d'autres. Il en va tout autrement quand tu chattes avec des personnes que tu ne connais ni d'Eve ni d'Adam et dont tu ne sais même pas s'il s'agit de personnes jeunes comme toi ou d'adultes. **Si une conversation s'oriente rapidement sur le sexe, il faut que tous tes sens se mettent en éveil!***

Il faut que tu saches que beaucoup d'adultes malveillants, des hommes surtout, créent de faux profils utilisateurs pour exciter la curiosité naturelle des enfants et adolescents pour le sexe. **Ils font alors preuve de beaucoup d'habileté pour mettre leurs «amis» du chat sous pression jusqu'à ce qu'ils se déshabillent devant la webcam ou envoient des photos de nus d'eux pour ne pas décevoir, ne pas donner l'impression d'être coincé, pas cool ou pas séduisant.**

De plus, de tels «amis» du chat s'appuient indirectement sur des idées diffusées par un grand nombre de médias: chaque jour, tu peux regarder sur certaines chaînes de télévision au moins une émission qui parle d'une illustre inconnue qui veut se faire refaire les seins en expliquant qu'elle a besoin de plus de «confiance en elle». Ces filles se soumettent entièrement à l'avis d'autrui – à savoir des gens qu'elles ne connaissent même pas – pour se faire une idée d'elles-mêmes; une idée qui, de plus, se base uniquement sur l'apparence physique!



## Compétence médiatique

Beaucoup de jeunes pensent en effet qu'ils doivent se soumettre constamment à l'évaluation d'autrui pour mesurer leur attractivité et pour se sentir exister. Ce qui n'a bien entendu rien à voir avec la confiance en soi. **Toute personne qui a de l'estime pour elle-même commence toujours par se demander «mais qu'est-ce qui donne à ce type le droit de me poser de telles questions? C'est justement parce que je suis cool que je ne vais pas me déshabiller devant n'importe quel idiot!»** Prenons un autre exemple: si tu veux prouver à quelqu'un que tu as de l'argent, est-ce que tu lui en donnes?

Dans certains cas rares, ces contacts mènent à des délits sexuels dans la vie réelle. S'il arrive qu'un «ami» du chat essaie de te convaincre de se voir pour un vrai rendez-vous, sache qu'une telle proposition peut avoir pour but de te harceler sexuellement ou, pire encore, d'abuser de toi. Certains chateurs affirment être des photographes professionnels et veulent t'inviter à une séance de «shooting» parce que, soi-disant, ils voient en toi un vrai «potentiel» pour devenir mannequin, voire une «star». Tu en seras peut-être flatté, mais il faut que tu saches que les vrais photographes professionnels ne cherchent pas leurs modèles sur les chats. **C'est la raison pour laquelle tout premier rendez-vous réel avec une personne connue dans un chat doit se faire en compagnie d'une personne de confiance et uniquement dans un lieu public.**

Ce dont tu as besoin pour surfer sur Internet sans tomber dans un piège, c'est de la compétence médiatique. Cette compétence est composée de deux éléments: les connaissances techniques et la compétence psychosociale. Pour naviguer en sécurité, tu as besoin d'acquérir les deux. La compétence psychosociale va t'aider à évaluer quels comportements en ligne engendrent quels problèmes. Quant aux connaissances techniques, elles t'aident à cliquer au bon endroit et au bon moment en fonction de ta compétence psychosociale. Concrètement, cela peut se traduire par le fait de savoir non seulement *où* tu peux créer ton profil sur un réseau social, mais aussi *comment* le faire pour éviter au maximum les mauvaises surprises. **En effet, c'est ton profil qui devient pour ainsi dire ton «avatar» personnel sur le Web. C'est pourquoi il faut que tu veilles au maximum à le rendre le moins attaquable possible!**

En premier lieu, il s'agit bien entendu de ne jamais divulguer tes vraies coordonnées (ton adresse, ton numéro de téléphone, ton âge). Jamais, ceci est vraiment très important! De toute manière, celles et ceux qui te connaissent de l'école ou d'un club sportif savent où tu habites, et tes vrais amis connaissent très certainement aussi ta date d'anniversaire. Et tous les autres, ça ne les regarde pas! **Et si tu ne veux pas que quelqu'un d'autre s'empare de ton «avatar», ne dévoile jamais ton mot de passe!**

**De plus, n'oublie pas de faire vraiment la différence entre tes vrais amis et les «amis» qui figurent sur ta liste dans les réseaux sociaux.** Les vrais amis viennent te voir chez toi, et toi, tu vas chez eux. Vous faites beaucoup de choses ensemble dans la vraie vie.

Quant aux «amis» sur Internet, votre relation est très différente. Chaque jour tu reçois de nouvelles demandes d'«amis» qui sont des «amis» d'autres «amis» ou des personnes faisant partie de la même communauté de jeux en ligne, et que tu ne connais pas. Envers eux, tu dois te comporter comme tu le fais avec un(e) inconnu(e) à un arrêt de bus: **«Quelles questions sont OK, lesquelles sont beaucoup trop personnelles? Qu'est-ce que je considère comme étant un intérêt poli, de la simple curiosité, des questions offensantes ou carrément du harcèlement?»** Sur un chat, comme dans la vraie vie, tu dois toujours te poser ces questions. Et si quelqu'un à l'autre bout de la ligne te met mal à l'aise, coupe court à la conversation! Selon le site sur lequel tu te trouves, tu as même la possibilité de bloquer l'accès aux personnes qui t'importunent et de les signaler.

La compétence psychosociale, c'est aussi se rendre compte *pourquoi* tu passes autant de temps sur les réseaux sociaux. L'une des raisons est que les jeunes de ton âge n'aiment pas être seuls et craignent toujours de rater quelque chose: une info importante, une nouvelle tendance ou un événement. Ils pensent que ce n'est pas cool et qu'ils seront exclus du groupe. **Etre constamment connecté aux réseaux sociaux donne le sentiment rassurant de faire partie d'un groupe, d'être bien informé et jamais seul.**



*Débrancher simplement tous les appareils.*

## Rôle de la police

Mais ici aussi, il y a un risque. Peut-être que cela va te paraître un peu philosophique, mais, pour devenir une personne adulte, il est nécessaire de passer par des moments de solitude. Tout comme il est peut-être même nécessaire d'éprouver et de supporter le sentiment d'être livré à soi-même pour acquérir une solide estime de soi. Le besoin d'être continuellement en ligne, relié par un «cordon ombilical» virtuel, est en principe un modèle de comportement spécifique à l'enfance, donc contraire au passage à l'âge adulte, même si, dans ce cas, ce ne sont pas les parents avec qui le jeune n'arrive pas à couper le cordon. Autrement dit: **le plus grand avantage du réseautage est aussi son plus grand défaut: on n'est jamais seul.** Penses-y à l'occasion.

**Les personnes qui ont une forte personnalité sont capables d'être seules. Elles ne s'écroulent pas quand le réseau s'effondre.**

Avant de passer au chapitre suivant («pouce levé ou pouce baissé?») qui est un résumé des principaux points traités dans cette brochure, nous voulons attirer ton attention sur le fait que «My little Safebook» est une brochure réalisée par la police. **L'un de nos buts est la prévention. Nous travaillons donc également pour éviter les délits.**

Le cybermobbing, le harcèlement sexuel et les tentatives d'arnaque peuvent être dénoncés à la police, qui se charge de poursuivre les responsables. Pour ne pas en arriver là, chaque personne, jeune ou moins jeune, qui navigue sur Internet peut participer activement au travail de prévention! La cybercriminalité n'est malheureusement pas un fait rare. De plus, de nombreux délits ne sont possibles que parce que la victime n'est pas suffisamment informée et, de ce fait, trop vulnérable. Compte tenu de la complexité de l'univers multimédia dans lequel nous vivons, il nous a paru très important d'attirer ton attention sur la compétence psychosociale; aussi pour que la prévention fonctionne.

**Nous voulons que tu deviennes autonome et sûr(e) de toi, doté(e) d'une saine méfiance face à Internet et prêt(e) à te montrer responsable envers toi et envers les autres.** C'est ton comportement qui est décisif, et nous te remercions déjà pour tout l'intérêt que tu portes à la prévention.

Ta police

P.-S. A la page 24 et s., tu trouveras quelques textes de loi fort intéressants, ainsi que des informations complémentaires en ligne et les numéros de téléphone de la police de ton canton si, un jour, tu as besoin d'aide et de conseil. En cas d'urgence, tu peux nous joindre à tout moment au numéro 117!

## «Pouce levé ou pouce baissé?»



Il y a amis et «amis»: tes vrais amis, tu sais où ils habitent, tu es comme chez toi quand tu es chez eux, et vice versa. Vous vous donnez des vrais rendez-vous, vous discutez ensemble et vous entreprenez de nombreuses choses en commun. Cela signifie aussi que moins l'on en sait de la vraie vie d'une personne, moins il peut s'agir d'un vrai ami. Quelqu'un que l'on n'a jamais rencontré dans la vraie vie ne peut pas être un ami!

.....



Utiliser les informations avec «parcimonie», voici le mot magique. Tout un chacun devrait fournir le moins d'informations personnelles possible tant qu'il ne connaît pas personnellement son vis-à-vis en ligne et tant qu'il ne peut pas réellement juger du niveau de confiance qu'il peut lui accorder. Ne révèle jamais ton mot de passe à quiconque! Plus le canal de communication est de caractère privé, plus le contact avec son vis-à-vis doit être solide et réel. Cela signifie, par exemple, pas de rendez-vous webcam avec un(e) inconnu(e)!

.....



Attention à l'arnaque aux abonnements! Chaque fois que l'on te demande d'indiquer ton adresse et ton numéro de téléphone et d'accepter les CGV, tu peux partir du principe que tu recevras une facture pour quelque chose que tu croyais être gratuit. C'est la raison pour laquelle tu dois toujours en informer tes parents, avant même de fournir tes coordonnées et de cocher la case pour déclarer que tu acceptes les CGV!

.....



Avant toute mise en ligne de données personnelles, pose-toi la question suivante: «Est-ce que ces données ou images peuvent être réutilisées n'importe comment et n'importe quand (même bien plus tard!) à mon insu, et contre moi si jamais elles tombent entre de mauvaises mains?» La réponse à cette question doit toujours être un NON clair et net. En principe, toute information ou image délicate, peu importe si elle te concerne directement ou pas, n'a rien à faire sur le Net et ne doit pas être confiée à quelqu'un d'autre!



Ne participe jamais à des actes de mobbing: harceler autrui est toujours déloyal et de très mauvais goût. Tout ce qui est fait en groupe ou à l'abri d'un groupe contre un individu seul est un acte de lâcheté. Seule la confrontation directe et en règle entre deux personnes ou entre deux groupes de taille égale est loyale. La règle ici est la même que dans le sport.

.....



Si tu es victime de mobbing ou si quelqu'un te harcèle sur Internet, informes-en tes parents ou toute autre personne de confiance, et rassemble toutes les preuves possibles. Plus tu récoltes d'informations sur les heures et les canaux utilisés pour le mobbing, plus tu aideras la police à en poursuivre les auteurs si toi et tes parents portez plainte pour harcèlement.

.....



Aie suffisamment confiance en toi pour savoir dire NON: pas de «sexting», pas de déshabillage devant une webcam quand tu chattes avec des inconnus. Et ton premier rendez-vous réel avec une personne connue dans un chat doit se faire en compagnie d'une personne de confiance et uniquement dans un lieu public!

.....



Améliore sans cesse tes compétences médiatiques! Ne pense pas seulement à acquérir plus de connaissances techniques, mais aussi davantage de compétence psychosociale! Il peut être fort utile d'en discuter régulièrement avec tes parents et tes vrais amis!

.....



Essaie de passer un peu plus de temps offline! Observe-toi pendant ce temps pour comprendre comment tu te sens quand, à certaines heures de la journée, tu n'es pas joignable en ligne. Peut-être que tu vas aimer ce sentiment et que tu voudras passer plus de temps dans la vie réelle...

## Situation juridique

Nul n'est censé ignorer la loi! De plus, connaître la loi fait également partie des compétences médiatiques. Seules les personnes qui connaissent les réglementations en vigueur peuvent se protéger elles-mêmes et les autres contre un délit commis involontairement et de manière irréfléchie. De plus, cela leur permet de mieux évaluer à quel moment il faut faire appel à la police. C'est notamment dans les domaines aussi complexes comme le cybermobbing, des domaines dans lesquels les limites entre légalité et illégalité paraissent souvent floues, qu'il peut s'avérer fort utile de connaître exactement celles fixées par le législateur. C'est la raison pour laquelle nous avons résumé dans cette brochure quelques fondements juridiques. Dans le cas où tu te poserais tout de même la question de savoir si tel ou tel paragraphe s'applique aussi à ta situation concrète, adresse-toi simplement à l'une des adresses indiquées dans la présente brochure (voir page 28) et contacte-nous pour en parler.

### Age de protection (ou majorité sexuelle)

Celui qui aura commis un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, celui qui aura entraîné un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel, sera puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire. L'acte n'est pas punissable si la différence d'âge entre les participants ne dépasse pas trois ans. La peine sera une peine privative de liberté de trois ans au plus ou une peine pécuniaire si l'auteur a agi en admettant par erreur que sa victime était âgée de 16 ans au moins alors qu'en usant des précautions voulues il aurait pu éviter l'erreur. (Voir l'art. 187 du Code pénal suisse)

### Cyberbullying et cybermobbing

On entend par cyberbullying la diffamation, la calomnie et l'injure volontaires sur Internet d'une personne. Dans le cas du cybermobbing, les auteurs de harcèlement sont plusieurs. Le cyberbullying et le cybermobbing sont des actes qui peuvent être punis par la loi. De ce fait, la victime peut se défendre en recourant à la justice. En fonction de la gravité de l'acte, il est conseillé de ne

pas réagir, de tenir un journal des attaques, de sauvegarder des preuves, de consulter une personne de confiance et de déposer plainte.

Liste des infractions le plus souvent commises en relation avec du cybermobbing:

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Art. 143 <sup>bis</sup> du CP    | Accès indu à un système informatique    |
| Art. 144 <sup>bis</sup> du CP    | Détérioration de données                |
| Art. 147 du CP                   | Utilisation frauduleuse d'un ordinateur |
| Art. 156 du CP                   | Extorsion et chantage                   |
| Art. 173 du CP                   | Délits contre l'honneur et diffamation  |
| Art. 174 du CP                   | Délits contre l'honneur et calomnie     |
| Art. 177 du CP                   | Délits contre l'honneur et injure       |
| Art. 179 <sup>novies</sup> du CP | Soustraction de données personnelles    |
| Art. 180 du CP                   | Menaces                                 |
| Art. 181 du CP                   | Contrainte                              |

### Pornographie

Il est interdit d'offrir, de montrer ou de rendre accessible des objets ou représentations pornographiques (documents écrits, sonores ou visuels) à une personne de moins de 16 ans. Il est en outre interdit de consommer, posséder, d'acquérir ou de diffuser de la pornographie illégale (actes d'ordre sexuel avec des enfants, des animaux ou comprenant des actes de violence). Ceci est valable pour toutes les personnes et de tout âge. (Voir l'art. 197 du Code pénal suisse)

### Représentation de la violence sur des vidéos

Il est interdit de réaliser des enregistrements visuels qui illustrent des actes de violence contre des êtres humains ou des animaux. La loi interdit également de posséder ou de rendre accessibles de tels enregistrements. Dans le cas où tu reçois des vidéos à caractère violent, ne les enregistre jamais et ne les envoie pas non plus à quelqu'un d'autre, et signale-le à la police! (Voir l'art. 135 du Code pénal suisse)

## Adresses utiles

- **www.petitchaperonrouge.com:** Informations sur les communautés du Web, montre à quoi peut mener la révélation de données personnelles à travers les profils – et offre des infos sur le cybermobbing, les chats, le téléchargement de musiques et de films, et bien plus encore.
- **www.t-ki.ch:** tki derrière ton pseudo? tki pour laisser faire? tki pour mater? Voilà les slogans de la campagne de sensibilisation aux risques sur le Web. Ce site offre beaucoup d'informations et explique bien les mots techniques du Web. Il comporte aussi de nombreux liens utiles.
- **www.surferprudent.org:** Pour les champs thématiques réseaux sociaux, achats, blogs, téléchargements, téléphone portable, jeux, recherche d'informations et les chats, les avantages et les inconvénients sont clairement expliqués, tout comme les recommandations «Que faire si...».
- **www.cybersmart.ch** offre un grand nombre d'informations sur le thème de l'Internet selon la devise «Futé sur la toile». Ces thèmes sont les jeux, la communication et les réseaux sociaux, les chats, le sexe et Internet et les smartphones. Les diverses situations juridiques sont également bien expliquées, tout comme les conseils de prévention qui s'appliquent à des cas particuliers.
- **www.netla.ch:** «NetLa – Mes données m'appartiennent!» est une campagne nationale initiée par le Conseil pour la protection de la sphère privée. Les jeux et les BD sur le site incitent à la réflexion et à la discussion, tandis que la rubrique «Conseils et trucs» transmet des informations importantes.
- Sur **www.ciao.ch**, site de conseils en ligne pour adolescents, tu trouveras un grand nombre d'informations fort utiles sur divers thèmes, notamment une rubrique sur les droits et obligations de chaque citoyen et chaque citoyenne. Les adolescents aussi doivent connaître ces droits et obligations afin qu'ils évoluent dans la société de manière éclairée.
- **www.147.ch**, la ligne d'aide pour les enfants et les adolescents de Pro Juventute te propose de l'aide par téléphone ou via un chat dans toutes les situations difficiles de la vie. Sur ce site Internet, tu trouveras également des informations utiles sur les thèmes les plus variés ainsi que les adresses des centres de conseil de ta région.
- Office fédéral de la police, fedpol: si, en surfant sur le Web, tu tombes par hasard sur des contenus suspects et qui te paraissent interdits (de la pornographie impliquant des mineurs, par exemple), tu peux signaler le site – de manière anonyme, si tu le souhaites – sur **www.scoci.ch**. Après un premier examen et une sauvegarde des données, le SCOCI transmet ensuite les informations reçues aux autorités de poursuite pénale compétentes.

## Adresses et liens des corps de police cantonaux et municipaux

| Corps de police                        | Site Internet  | Tél. préposés à la sécurité |
|--|--|-----------------------------|
| Kantonspolizei Aargau                  | <a href="http://www.polizei-ag.ch">www.polizei-ag.ch</a>                             | 062 835 81 81               |
| Kantonspolizei Appenzell I.-Rh.        | <a href="http://www.ai.ch">www.ai.ch</a>   | 071 788 95 00               |
| Kantonspolizei Appenzell A.-Rh.        | <a href="http://www.polizei.ar.ch">www.polizei.ar.ch</a>                             | 071 343 66 66               |
| Kantonspolizei Bern                    | <a href="http://www.police.be.ch">www.police.be.ch</a>                               | 031 638 56 60               |
| Polizei Basel-Landschaft               | <a href="http://www.polizei.bl.ch">www.polizei.bl.ch</a>                             | 061 553 30 66               |
| Kantonspolizei Basel-Stadt             | <a href="http://www.polizei.bs.ch">www.polizei.bs.ch</a>                             | 061 267 82 84               |
| Police cantonale Fribourg              | <a href="http://www.policefr.ch">www.policefr.ch</a>                                 | 026 305 16 13               |
| Police cantonale de Genève             | <a href="http://www.geneve.ch/police/">www.geneve.ch/police/</a>                     | 022 427 56 00               |
| Kantonspolizei Glarus                  | <a href="http://www.gl.ch/kapo">www.gl.ch/kapo</a>                                   | 055 645 66 66               |
| Kantonspolizei Graubünden              | <a href="http://www.kapo.gr.ch">www.kapo.gr.ch</a>                                   | 081 257 75 67               |
| Police cantonale jurassienne           | <a href="http://www.jura.ch/police/">www.jura.ch/police/</a>                         | 032 420 65 65               |
| Luzerner Polizei                       | <a href="http://www.polizei.lu.ch">www.polizei.lu.ch</a>                             | 041 289 24 44               |
| Police neuchâteloise                   | <a href="http://www.ne.ch">www.ne.ch</a>   | 032 889 90 00               |
| Kantonspolizei Nidwalden               | <a href="http://www.kapo.nw.ch">www.kapo.nw.ch</a>                                   | 041 618 44 66               |
| Kantonspolizei Obwalden                | <a href="http://www.ow.ch/kapo">www.ow.ch/kapo</a>                                   | 041 666 65 00               |
| Kantonspolizei St.Gallen               | <a href="http://www.kapo.sg.ch">www.kapo.sg.ch</a>                                   | 058 229 38 29               |
| Stadtpolizei St. Gallen                | <a href="http://www.polizei.stadt.sg.ch">www.polizei.stadt.sg.ch</a>                 | 071 224 60 00               |
| Schaffhauser Polizei                   | <a href="http://www.shpol.ch">www.shpol.ch</a>                                       | 052 624 24 24               |
| Kantonspolizei Solothurn               | <a href="http://www.polizei.so.ch">www.polizei.so.ch</a>                             | 032 627 71 11               |
| Kantonspolizei Schwyz                  | <a href="http://www.sz.ch/polizei">www.sz.ch/polizei</a>                             | 041 819 29 29               |
| Kantonspolizei Thurgau                 | <a href="http://www.kapo.tg.ch">www.kapo.tg.ch</a>                                   | 058 345 22 77               |
| Polizia cantonale Ticino               | <a href="http://www.polizia.ti.ch">www.polizia.ti.ch</a>                             | 0848 25 55 55               |
| Kantonspolizei Uri                     | <a href="http://www.ur.ch/kapo">www.ur.ch/kapo</a>                                   | 041 875 22 11               |
| Police cantonale vaudoise              | <a href="http://www.police.vd.ch">www.police.vd.ch</a>                               | 021 644 44 44               |
| Police cantonale valaisanne            | <a href="http://www.polizeiwallis.ch">www.polizeiwallis.ch</a>                       | 027 326 56 56               |
| Zuger Polizei                          | <a href="http://www.zugerpolizei.ch">www.zugerpolizei.ch</a>                         | 041 728 41 41               |
| Kantonspolizei Zürich                  | <a href="http://www.kapo.zh.ch">www.kapo.zh.ch</a>                                   | 044 295 98 00               |
| Police de Lausanne                     | <a href="http://www.lausanne.ch">www.lausanne.ch</a>                                 | 021 315 15 15               |
| Polizia comunale di Lugano             | <a href="http://www.lugano.ch/sicurezza/">www.lugano.ch/sicurezza/</a>               | 058 866 81 11               |
| Stadtpolizei Winterthur                | <a href="http://www.stapo.winterthur.ch">www.stapo.winterthur.ch</a>                 | 052 267 51 52               |
| Stadtpolizei Zürich                    | <a href="http://www.stadtpolizei.ch/praevention">www.stadtpolizei.ch/praevention</a> | 044 411 74 44               |
| Landespolizei Fürstentum Liechtenstein | <a href="http://www.landespolizei.li">www.landespolizei.li</a>                       | 0423 236 71 11              |





Prévention Suisse de la Criminalité  
Maison des Cantons  
Speichergasse 6  
Case postale  
3001 Berne

[www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch)